

**DECISION
DU PRESIDENT**
N° DECRE_2023_069

Aménagement d'un Tourne à gauche ZA La Bretonnière et d'une traversée cycle Lieudit La Sénardière – R.D. n°753 – Boufféré (Montaigu-Vendée)

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DELTDMC_22_047 en date du 28 mars 2022 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes constitué en 2022 entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et ses communes membres pour la passation de marchés ayant pour objet la réalisation combinée de travaux d'assainissement et de travaux de voirie sur des secteurs du territoire intercommunal.
Vu le rapport d'analyse des offres détaillé réalisé par les services,
Vu le procès-verbal de la Commission Commande Publique (CCP) du 8 septembre 2023,
Considérant la nécessité d'attribuer, signer et notifier le marché à l'entreprise et d'exécuter les travaux,*

DÉCIDE

ARTICLE 1

Le marché de travaux n°TDM-2023-14 relatif à l'aménagement d'un Tourne à gauche ZA La Bretonnière et d'une traversée cycle Lieudit La Sénardière – R.D. n° 753 – Boufféré (Montaigu-Vendée) est attribué à l'offre jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation :

- Attributaire : EIFFAGE Route Sud-Ouest - MIGNÉ TP (85600 La Boissière-de-Montaigu)
- Montant document financier : offre de base 126 847.00 € HT

ARTICLE 2

Le marché relatif à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant seront signées par Monsieur le Président.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront engagées ainsi :

- Terres de Montaigu, budget annexe Zones d'activités économiques :
 - o Travaux Voirie Tourne à gauche ZA Bretonnière : 63 458,50 € HT
 - o Tranche optionnelle enrobé définitif sur zone Tourne à gauche : 30 730,00 € HT
- Terres de Montaigu, budget principal :
 - o Travaux Assainissement E.P. Tourne à gauche ZA Bretonnière : 19 765,00 € HT
- Commune de Montaigu-Vendée, budget principal :
 - o Réalisation d'une traversée cycles/piétons La Sénardière 12 893,50 € HT

Envoyé en préfecture le 14/09/2023

Reçu en préfecture le 14/09/2023

Publié le 15 SEP. 2023

ID : 085-200070233-20230913-DECRE_2023_069-AR

085-200070233-20230913-DECRE_2023_069-AR

ARTICLE 4

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 14/09/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et/ou
notification*